

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 août 2021 à 18 heures

Date de la convocation : 10/08/2021  
Nombre de Conseillers : 9  
en exercice : 9  
en présence : 7  
en absences excusées avec pouvoir : 2  
votants : 9

Le lundi 16 août 2021 à 18 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : SAUTY Eric, FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, PAILLARD Véronique, PAILLARD Gérald, HANNOYER Marc

Etaient excusés : POINSOT Armand, POINSOT Monique

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

---

### **I- Délibération pour la réfection du chemin allant du pont de Yer à la RD36A**

La commission « travaux » vous propose d'acter la réfection du chemin dit de « Yer » afin de pouvoir solliciter une subvention du Département.

Ces travaux feront l'objet d'un appel à projet 2022. Coût total : environ 60 000 €, coût pour la commune : 42 000 € déduction faite de la subvention départementale de 30 %.

- Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Une réunion de sensibilisation avec les agriculteurs utilisateurs du chemin est souhaitée avant la mise en route des travaux afin de préserver la durabilité de l'état de la chaussée.

### **II- Délibération aménagement de l'entrée nord de Maligny et du carrefour avec la Rd36**

La commission « travaux » soutenue par la Mica a travaillé sur l'aménagement de l'entrée nord de Maligny et du carrefour de la RD36 avec la RD36A dans un souci de sécurité.

- La mise en place de bordures pour un « effet porte » et le déplacement du panneau d'entrée de village vont permettre de sécuriser l'entrée Nord. L'évacuation actuelle des eaux pluviales, source de gêne pour le riverain, sera améliorée par la mise en place d'un caniveau au numéro 25 route d'Arnay.
- Le rétrécissement du débouché de la RD 36A pourra permettre de diminuer la vitesse d'entrée sur la RD 36 et d'améliorer la perception de ce carrefour, avec la réalisation de trottoirs de chaque côté du carrefour et le déplacement du panneau d'intersection (priorité à droite).

Coût estimé par la MICA : 22 500 €. Une subvention de 30 % sera sollicitée : soit 7 000 €.

- Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **III- Délibération amendes de police**

Afin d'améliorer la signalisation dans le village, il est nécessaire de rénover ces panneaux dans un souci d'une meilleure circulation dans Maligny.

- Le Conseil municipal donne son accord pour la commande de divers panneaux de signalisation, pour un montant estimatif de 9 400 €.

Une aide de 25 % peut être accordée au niveau départemental mais ce n'est pas certain car l'enveloppe globale « amendes de police » est fixée au niveau national.

### **IV- Délibération : inscription au plan Patrimoine Insertion de la chapelle Saint-Denis**

La chapelle Saint-Denis faisant partie du patrimoine de la commune peut bénéficier d'une réhabilitation extérieure de cet édifice : charpente, toiture, façade et être inscrite au Plan Patrimoine Insertion 2022 si les travaux sont effectués par une entreprise d'insertion. Il a été fait appel à « sentiers ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet et autorise Madame le Maire à établir la demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Coût total :	29 702,00 €
Subvention départementale – prise en charge de la main d'œuvre à hauteur de 80 % :	21 560,00 €
Subvention demandée à l'EPCI (matériaux) :	2 752,00 €
Part commune (20% de la main d'œuvre) :	5 390,00 €

Si la demande de subvention est accordée ; il sera fait appel aux habitants de Maligny pour la rénovation intérieure de la chapelle après information et rencontre.

#### **V- Délibération ONF : inscription à l'état d'assiette**

Les parcelles de bois 13 et 14 font l'objet d'une inscription à l'état d'assiette pour 2022. L'ONF souhaite les inscrire sur son plan de gestion.

- Les membres du Conseil, ne comprenant pas la nature exacte (affouage ou autres travaux) d'une inscription à l'état d'assiette, rejettent cette délibération et demandent l'organisation début septembre d'une réunion avec l'ONF pour plus d'éclaircissement avant de prendre une décision définitive.

#### **VI- Décision modificative sur investissement (voirie)**

Notre budget étant en suréquilibre en fonctionnement, il est possible de prendre une décision modificative pour rééquilibrer notre budget investissement (dépenses/recettes) dans la mesure où des dépenses supplémentaires de voirie ont été ou vont être engagées – le ruisseau, le nettoyage des fossés, la butte sur la route de Mercey pour aller au Domaine du Grand Nanteux.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la décision modificative suivante  
Dépenses de fonctionnement - compte 023 + 15 000 €  
Dépenses d'investissement - compte 2151 + 15 000 €  
Recettes d'investissement - compte 021 + 15 000 €

#### **VII- Délibération Motion de la Fédération nationale des communes**

L'ONF, en déficit, souhaite augmenter la taxe de gestion appliquée aux communes pour la faire passer de 12 à 40 %. Une notion de censure circule dans les communes forestières et nous sommes invités à l'approuver ou non (texte distribué à chacun des membres du Conseil Municipal).

- Le Conseil municipal, à l'unanimité, soutient la motion de censure portée par la sénatrice, Anne-Catherine LOISIER et donne son accord pour la signer.

#### **VIII- Informations et questions diverses**

Restitution de l'état de plusieurs affaires en cours : affaire Ménard - dépôts sauvages en forêt - enlèvement de 2 véhicules – élagage route de Mercey

·  
Nombreux travaux sur Maligny de septembre à octobre 2021 : renforcement de ligne électrique, vérification de l'état des lignes de téléphone pour l'installation de la fibre

Le Conseil Municipal s'étonne de l'organisation de la Fête au village prévue le 21 août, hors du cadre du Comité des fêtes JM3. Madame le maire est chargée de rencontrer les organisatrices.

-----

Clôture de la séance à 20h30